

qui a derrière elle les trésors de l'autocratie religieuse et l'appui de tout ce qu'il y a d'esclaves des préjugés, de la superstition ainsi que d'imbéciles et de jòdards qui se laissent prendre aux grimaces et aux singeries des tartuffes et des hypocrites.

La lutte, nous dira-t-on, n'est pas égale.

Nous n'avons que plus de gloire à l'entreprendre et nous sommes décidés à aller jusqu'au bout, jusqu'à ce que la dernière queue de castor ait été écrasée sous les débris amoncelés de cette œuvre néfaste et destructive.

Comment une caste pareille a-t-elle pu s'implanter dans le libre Canada? Ce problème inquiète encore tous ceux qui s'occupent de notre évolution.

L'histoire de ce mouvement rétrograde est encore à faire et ne pourra être écrite avec certitude que le jour où il aura été enrayé complètement, et ce jour n'arrivera pas avant que l'autorité religieuse suprême ait envoyé parmi nous un représentant permanent qui arrête le concours empressé et l'aide monétaire que certains clergé apporte à ces fauteurs de trouble et de discorde.

L'insolence de ces personnages, qui se considèrent au-dessus des lois divines et humaines, ne sera abaissée que par la fermeture du coffre ecclésiastique qui nourrit les organes délétères de cette néfaste combinaison.

Une action passagère est inutile et impuissante. On en a eu la preuve lorsqu'un digne prélat vint au Canada serrer de près ces vipères qui se retournèrent ensuite contre lui, pour lui lancer la morsure fatale à laquelle il a succombé.

Les conseils, les ordres, les défenses, d'où qu'elles viennent, ne peuvent rien contre l'audace des castors.

Le castor défie les lois civiles et proclame qu'il ne reconnaît pas aux tribunaux le droit de s'enquérir de ses méfaits.

Si des juges ont le courage de condamner un castor, la meute se met à hurler et à insulter la magistrature qui n'a pas voulu consentir à se faire l'instrument de la haine, de la calomnie et de la persécution de ces bêtes immondes.

Si un évêque ose rendre justice aux oppri-

més de cette secte barbare et, s'appuyant sur les grandes leçons de la morale chrétienne réclame franc jeu et liberté pour tous, le *non serviam* est lancé dans le grand conseil des castors et aussitôt le boycottage est à l'ordre du jour.

Ils ont bonne mine à parler de luciférisme, de maçonnerie, de convents.

Existe-t-il foyer plus dangereux, plus pernicieux et plus destructeur de tout ordre public que cette Petite Eglise où s'élaborent les incantations et les évocations les plus diaboliques contre tous ceux qui pensent, qui parlent et qui agissent.

L'envoûtement et la malédiction du moyen-âge ne sont que de la saint Jean auprès des persécutions et des malélices appelés sur la tête des victimes désignées par le grand Concile des Castors.

Aussitôt qu'un homme est marqué au front du signe de la vengeance castorienne ; lorsque le mot d'ordre a été prononcé contre un personnage public, un journaliste, un citoyen, un commerçant, il s'organise autour de lui une conspiration de ces impitoyables rongeurs qui tendent sur son chemin des filets aux mailles sans cesse resserrées une coalition, de ces araignées puantes et visqueuses qui tissent dans ses parages des toiles empoisonnées.

Plus de repos pour la victime désignée à la haine de ces cafards et de ces crétins !

S'il est homme public, les machinations les plus odieuses sont tentées dans le public, les rumeurs les plus perverses sont lancés sous le manteau, les lettres anonymes pleuvent chez ses amis : le lion de St Marc ne reçut jamais le quart des dénonciations et des missives vipérines que la clique castor peut faire circuler dans le Canada tout entier.

S'il est journaliste, la méthode est la même. Elle consiste à lui fermer les portes. Des vieilles dévotes sont enrégimentées pour aller bafouiller dans toutes les oreilles les calomnies les plus honteuses contre la victime. Inceste, viol, piraterie, vol, telle est la monnaie courante des accusations élaborées dans le cénacle ; la chaire est mise à contribution pour achever la ruine de l'individu désigné à la vindicte.